

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'EVACUATION et d'ELIMINATION des DECHETS (SIEED)

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

28/03/2022

L'an deux mil vingt deux

Le cinq avril, à dix-neuf heures trente minutes

Le comité syndical légalement convoqué,

s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Béhoust et en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Guy Pélissier, délégué de la CC Cœur d'Yvelines, maire de Béhoust

En exercice : 72

Présents : 39 : dont 18 en visio-conférence et 21 à Béhoust

Absents : 33 – Votants : 40

Intercommunalités	Présents			Pouvoirs	Absents	Total Délégués
	Salle	Visio	Total			
Cœur d'Yvelines	11	3	14		9	23
Gally Mauldre	1	3	4		3	7
Haute Vallée de Chevreuse	0	1	1		3	4
Pays Houdanais	9	9	18	1	18	36
Rambouillet Territoires		2	2		0	2
Total	21	18	39	1	33	72

Etaient présents :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : Auteuil-le-Roi : Jean Luc Capelle / Bazoche-sur-Guyonne : Jean Claude Claret en visio / Béhoust : Guy Pélissier / Boissy sans Avoir : Isabelle Triffault / Flexanville : François Ligney / Garancières : Michel Secondat / Goupillières : Sophie Meier en visio / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / Le Tremblay sur Mauldre : Françoise Chancel en visio / Millemont : Annie Joseph / Montfort l'Amaury : Jean Claude Cain / Neauphle-le-Vieux : Denise Planchon / St Rémy l'Honoré : Christian Pavesis / Vicq : Heraldo Villegas

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Bazemont : Jean-Bernard Hetzel en visio / Crespières : Didier Le Saux / Herbeville : Véronique Verley en visio / Maule : Hervé Camard en visio

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : St Forget : Jean Luc Jannin en visio

Communauté de Communes du Pays Houdanais : Bourdonné : Philippe Lecoy en visio / Boutigny-Prouais : Corine Le Roux en visio / Civry la Forêt : Sophie Seron / Condé sur Vesgre : Stéphane Blairon en visio / Dammartin en Serve : Philippe Andrin / Flins Neuve Eglise : Claude Ferrachat / Houdan : Monique Saul / La Hauteville : Philippe Lelaidier en visio / Montchauvet : Jacques Halluin en visio / Orgerus : Dominique Artel / Orvilliers : Mickaël Letellier en visio / Osmoy : Alain Chamois / Prunay le Temple : Jean-François Bonnin / Richebourg : Caroline Montel en visio / St Martin des champs : Anne Decarnelle en visio / Septeuil : Yannick Tenesi en visio / Tilly : Claude Sayagh / Villette : Roland Trouseau

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : Gambaiseuil : Roland Boscher en visio / Mittainville : Patrice Marchese en visio

Etaient absents :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : Autouillet : David Burelout / Gambais : Bertrand Neveux Galluis : Aurélie Piacenza / La Queue lez Yvelines : Patrice Rio / Marcq : Damien Bishoff / Mareil le Guyon : Jean Michel Thirant / Méré : Alain Colombi / Thoiry : Irène Bouvier / Villiers le Mahieu : Patrice Couedon

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Andelu : Olivier Ravenel / Davron : Alexis Hongre / Montainville : Sébastien Lefrançois

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : Le Mesnil Saint Denis : Thierry Marnet / Milon la Chapelle : Michel Beaucamp / St Lambert : Olivier Bedouelle

Communauté de Communes du Pays Houdanais : Adainville : Jean-Marc Raimondo / Bazainville : Daniel Férédie (pouvoir à D Artel Orgerus) / Boinvilliers : Jacques Nedellec / Boissets : Patrick Bouyssous / Courgent : Dominique Bottius / Dannemarie : Stéphanette Lebrun / Goussainville : Guillaume Graffin / Grandchamp : Hervé Renauld / Gressey : Arnaud Lefebvre / Havelu : Michel Negarville / Le Tartre Gaudran : Frédéric De La Rue / Longnes : Lionel Beaumer / Maulette : Sylvain Larcher / Mondreville : Christine Robert / Mulcent : Guy Pelard / Rosay : Bruno Marmin / Saint Lubin de la Haye : Nathalie Branco / Tacoignières : Alain Pierre

Secrétaire : Denise Planchon de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, maire de Neauphle le Vieux

Délibération n° 2022-011 :

Objet : Tarif d'accès en déchèteries

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'Environnement,

Vu le Programme Local de Préventions Des Déchets Ménagers et Assimilés du SIEED

Vu la délibération 2017-037 en date du 9 octobre 2017 modifiant les tarifs d'accès aux déchèteries du SIEED pour les professionnels,

Vu le nouveau contrat de gestion des déchèteries à effet du 1^{er} janvier 2022

Vu les hausses annoncées de la TGAP passant de 24 € ht la tonne de « tout-venant » en 2018 à 45€ la tonne en 2022 pour atteindre 65 € ht la tonne en 2025

Il est proposé de modifier les tarifs d'accès dans les déchèteries du SIEED ainsi à compter du 1^{er} juillet 2022 :

	Tout Venant et gravats	Autres déchets
Professionnels	40 € le m3	20 € le m3
Collectivités (dont administrations, associations)	40 € le m3	20 € le m3

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** les nouveaux tarifs d'accès dans les déchèteries du SIEED présentés ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
M Guy Pélissier



Acte déclaré exécutoire et transmis à la Préfecture de Versailles le : voir date ci-dessus cachet transmission

Publication faite le 2022

Voie de recours auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Préfecture de Versailles mentionné sur le présent acte.